

Dispositif d'aide à la formation BAFA « stage d'approfondissement »

Comment solliciter une aide pour le BAFA ?



Critères d'attribution : Il faut avoir effectué *votre stage pratique* dans un ALSH du territoire et obtenir une appréciation favorable du directeur de l'ALSH dans lequel vous avez exercé, être âgé d'au moins 16 ans, être domicilié sur le territoire.

1. Choisir un organisme de formation pour effectuer la **formation d'Approfondissement BAFA** (en fonction des dates et lieux, en demi-pension ou externat).
2. Faire parvenir au Service Jeunesse de la Communauté de Communes Osartis Marquion - 75 rue de la Chapelle - 62860 Marquion - une lettre de demande de cofinancement du stage accompagnée d'un devis sollicité auprès de l'organisme de formation choisi et une copie de votre certificat de stage pratique (au moins 1 mois avant la date du 1er jour de stage). **Joindre un justificatif de domicile**
3. Après étude de votre demande, un avis sera apporté au dossier de demande de cofinancement (être domicilié sur le territoire).

Si l'avis est favorable, nous vous contactons et une attestation de prise en charge sera envoyée directement par le Service Jeunesse à l'organisme de formation.

La prise en charge potentielle est de 60% du reste à charge du stagiaire. Elle est plafonnée à 430 € TTC pour la totalité du coût du stage (frais pédagogiques, adhésion et demi-pension).

4. **Important** :

En parallèle, constituer le dossier d'inscription à envoyer à l'organisme de formation afin de valider votre inscription.

Ne pas mettre de règlement mais préciser qu'une demande de cofinancement de votre stage est en cours à la Communauté de Communes Osartis Marquion.

Communauté de Communes Osartis Marquion – Service Jeunesse
Annexe de Marquion – 75 rue de la chapelle – 62860 Marquion
Tél. : 03.21.73.57.37 ou 03.21.73.73.67 Email : service.jeunesse@cc-osartis.com